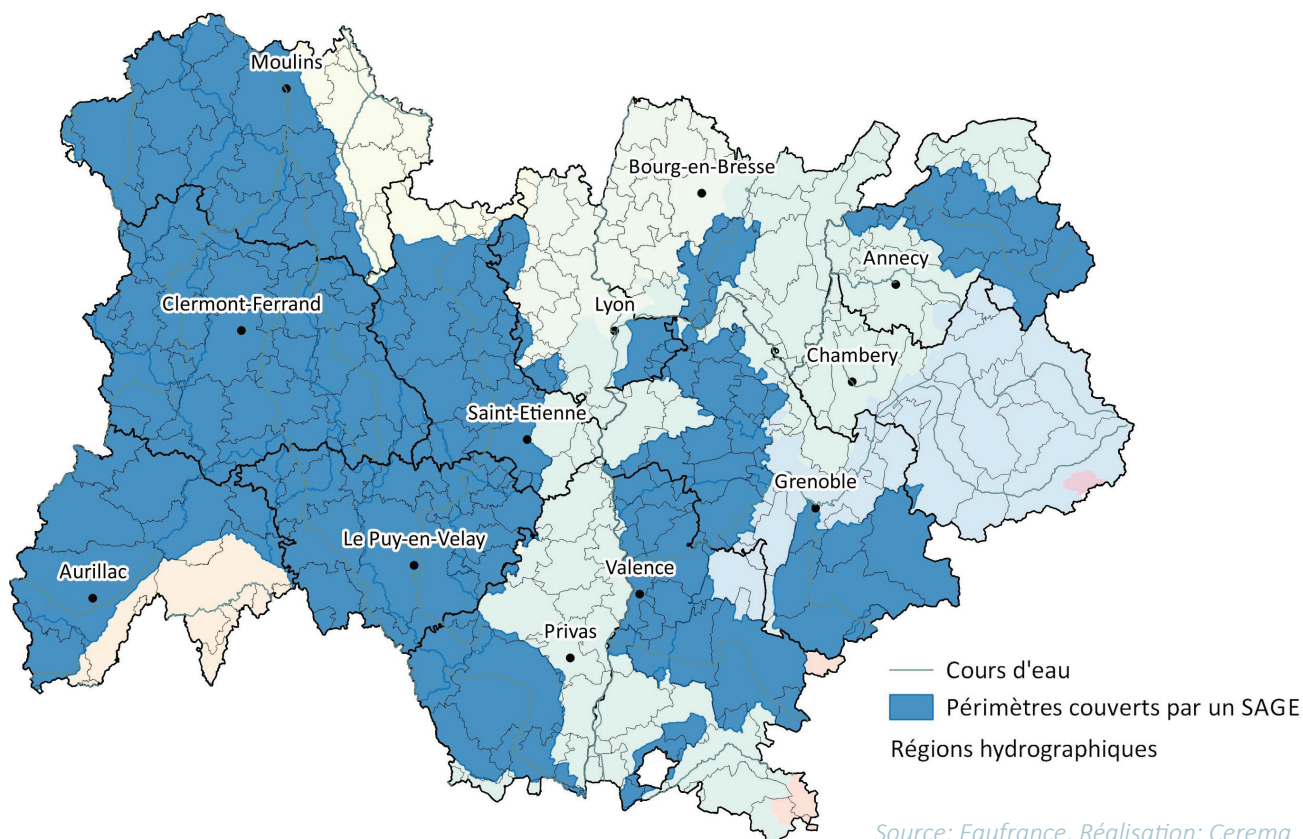


PÉRIMÈTRES COUVERTS PAR UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) EN 2015



Source: Eaufrance, Réalisation: Cerema

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification élaborés de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

A ce titre, la couverture géographique de ces schémas témoigne des enjeux sur le territoire en matière de gestion des eaux.



Sur le territoire de l'Auvergne, 12 SAGE ont été définis et sont en application ou en cours d'élaboration ou d'approbation : Yèvre Auron, Allier aval, Alagnon, Haut Allier, Loire Amont, Lignon du Velay, Dordogne amont, le Célé, la Sioule, la Dore et la Loire en Rhône-Alpes, Cher Amont. Ils couvrent une partie des régions hydrographiques Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Concernant le bassin Rhône-Méditerranée, on dénombre 12 SAGE approuvés, en révision ou en cours d'élaboration : Drôme, Est-Lyonnais, Arve, Ardèche, Bièvre-Liers-Valloire, Basse vallée de l'Ain, Bourbre, Drac amont, Drac Romanche, Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence, Lez. Les SAGE sont les outils par excellence pour accéder à une gestion équilibrée des ressources en eau dont dispose un territoire afin de préserver ou restaurer leurs fonctions écologiques, mais aussi pérenniser les usages les plus exigeants, notamment les usages sanitaires.